

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU **19 MARS 2014**

Présents : tous les conseillers, sauf M. Fernand DO CARMO, Alain ROUSSEL-DELIF, excusés.

Secrétaire : M. Laurent MYOTTE

Convocations du 13 Mars 2014

AFFICHE LE : 20 Mars 2014

Modification de l'ordre du jour pour le point suivant :

- **DELIBERATION** : autorisant le maire à signer la convention de fonds de concours entre la commune de La Chenalotte et la Communauté de Communes du Plateau du Russey, relative à la prise en charge des frais de déploiement du Très Haut Débit.

La commune s'est engagée en octobre 2012 à verser à la CCPR 5 € / habitants pendant 15 ans, soit 1990 € pour 2013 (population DGF prise en compte), pour l'installation du Très Haut Débit dans le secteur.

- **DELIBERATION** : présentation du budget général 2013 et vote du COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF. (Mr Le Maire s'est retiré de la salle lors du vote)

Section fonctionnement

| | | |
|----------|--------------|--|
| Recettes | 301 009.37 € | |
| Dépenses | 178 428.66 € | EXCEDENT avec report 2012 : 467 595.65 € |

Section Investissement

| | | |
|----------|--------------|---|
| Recettes | 182 024.37 € | |
| Dépenses | 407 641.45 € | DEFICIT avec report 2012 : 277 487.46 € |

- **DELIBERATION** : acceptant le devis de l'ONF pour les travaux en forêt prévus courant 2014 : Travaux sylvicoles : dégagement de plantation dans les parcelles 9, 10, 12, 13 pour un montant de 1 080.00 € HT.

Travaux de maintenance : entretien parcellaire aux saignes pour un montant de 560.00 € HT.

- **DELIBERATION** vente menus produits forestiers : Mr Bolle-Reddat propose d'acheter le bois provenant de la taille des arbres vers l'école pour la somme de 100.00 €. Le conseil accepte la proposition.
- **DELIBERATION** : Le conseil décide de vendre les 24 panneaux phoniques retirés de la salle socioculturelle lors des travaux, à la commune de Mont-de-Laval pour la somme de 2 400.00 €.

DIVERS :

Le conducteur de la voiture de marque Toyota, qui a percuté le panneau de la rue des Tourbières et la borne de déjection canine au centre du village à 5 H 09 vendredi matin 14 mars, est prié de se présenter rapidement en mairie, sans quoi plainte sera déposée.